

# Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

**CIRCULAIRE VERTE 1/2013**

Blois, le 11 janvier 2013

**Aux curés et  
Aux conseils économiques des secteurs**

## **1. Personnel salarié**

### **• Augmentation de la valeur du point**

La valeur du point fixée par le Conseil pour les Affaires Économiques Sociales et Juridiques de la conférence des Evêques de France est de 9.46 € au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les secteurs et services qui font référence au statut du personnel laïc de l'Eglise de France doivent normalement tenir compte de cette augmentation.

Compte tenu de la promulgation des statuts diocésains par Mgr l'évêque et de l'abandon de la notion de valeur de point, c'est seulement le pourcentage de l'augmentation qu'il est proposé de prendre en compte pour faire évoluer les salaires. Ainsi la hausse depuis la dernière augmentation, est de + 1.8 %. C'est ce pourcentage qui doit être appliqué (au 1<sup>er</sup> janvier 2013) pour la révision des salaires du personnel qui dépend du statut diocésain.

Attention, aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC (c'est-à-dire 9.43 €/heure avant ancienneté et congés payés, soit 1 430.22 €/mois pour 151.67 h).

### **• Les chiffres clés de la paie**

Vous trouverez facilement ces chiffres sur internet. Aussi nous informons que les taux de cotisation auprès de Saint Christophe Prévoyance pour les salariés non cadres ont été portés à 1.35 % pour les tranches A et B (P.S. : 0.54% et P.P. : 0.81%). De nouvelles modalités de recouvrement de la cotisation URSSAF Vieillesse Complémentaire semblent être mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Enfin une nouvelle tranche d'imposition a été créée pour la taxe sur les salaires. Cela est à prendre en compte pour établir vos paies dès janvier 2013.

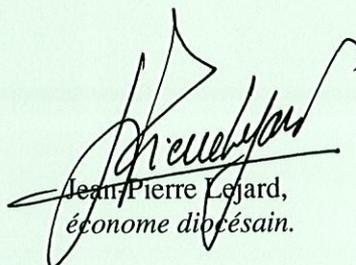
## **2. Augmentation indemnité kilométrique**

Le montant actualisé de l'indemnité kilométrique vous sera adressé dès qu'il sera connu. Il reste inchangé jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2013.

## **3. Transmission de la comptabilité 2012**

La comptabilité de l'exercice 2012 doit être transmise à l'évêché au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2013. Les modalités restent inchangées par rapport à l'an dernier. La comptabilité diocésaine reste mobilisée pour vous assister dans la transmission de vos comptes. Toutefois le départ de M. David Bigot, en ce début d'année, va sans doute générer des retards dans la récupération des données. Nous vous prions dès maintenant de bien vouloir nous en excuser. Nous mettons tout en œuvre pour réduire des perturbations. Un recrutement est en cours.

Bien à vous, votre dévoué.

  
Jean-Pierre Lejard,  
économiste diocésain.